



PAR COURRIEL

Québec, le 27 mars 2025

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.612

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 14 février dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « Obtenir les données liées aux programmes de bourses du MSSS s'adressant aux étudiants en médecine ou en résidence pour la période 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, par catégorie (externat junior et sénior et de résidence I et II en médecine de famille) :
1. Le nombre de boursiers qui n'ont pas respecté l'engagement à pratiquer dans un territoire éloigné ou isolé,
 2. Le nombre de boursiers qui ont respecté leur engagement et le lieu (territoire) où cet engagement a été fait,
 3. Le nombre de candidats qui auraient obtenu une bourse lors de ses études prédoctorales et obtenu un report d'engagement, c'est-à-dire qu'il a décidé de choisir de s'inscrire dans un programme de résidence en médecine spécialisée,
 4. Le nombre de boursiers qui n'ont pas respecté l'engagement à pratiquer dans un territoire éloigné ou isolé,
 5. Le nombre de boursiers qui ont respecté leur engagement, la spécialité visée et le lieu (territoire) où cet engagement a été fait. » (*sic*).

... 2

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant au libellé de votre requête.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Annie Larivière

p. j. 2

N/Réf. : 25-GA-00074